

## Tutoriel des étiquettes angles morts



L'OTRE propose un tutoriel sur les emplacements des étiquettes angles morts, reprenant ainsi les visuels mis à disposition par la [FFC Constructeur](#).



**TUTORIEL  
EMPLACEMENT DES ÉTIQUETTES ANGLES MORTS**

**TRACTEUR & SEMI-REMORQUE**



**TRACTEUR**

3 AUTOCOLLANTS

Arrière : sur la cabine, face arrière.  
Sur chaque côté latéral : dans le 1er mètre avant du véhicule, hors surfaces vitrées, à une hauteur entre 0,90 et 1,50 m du sol. En cas de systèmes de vision directe sur les porrières, la signalisation est à placer à une distance la plus proche possible dans la limite de 3m.

**SEMI-REMORQUE**

3 AUTOCOLLANTS

Arrière : à droite du plan médian longitudinal et à une hauteur entre 0,90 et 1,50 m du sol. Sur chaque côté latéral : dans le 1er mètre derrière le pivot d'attelage du véhicule et à une hauteur entre 0,90 et 1,50 m du sol. Toute remorque est concernée : fourgon et tautliner.

**PORTEUR & REMORQUE**



**PORTEUR**

3 AUTOCOLLANTS

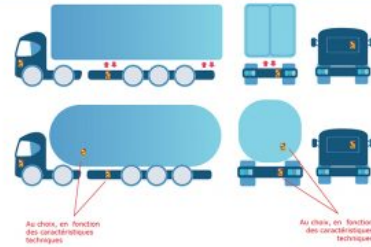
Arrière : à droite du plan médian longitudinal et à une hauteur entre 0,90 et 1,50 m du sol.  
Sur chaque côté latéral : dans le 1er mètre avant du véhicule, hors surfaces vitrées, à une hauteur entre 0,90 et 1,50 m du sol. En cas de systèmes de vision directe sur les porrières, la signalisation est à placer à une distance la plus proche possible dans la limite de 3 mètres.

**REMORQUE**

3 AUTOCOLLANTS

Arrière : à droite du plan médian longitudinal et à une hauteur entre 0,90 et 1,50 m du sol.  
Sur chaque côté latéral : dans le 1er mètre de la partie carrossée avant du véhicule et à une hauteur entre 0,90 et 1,50 m du sol. Toute remorque est concernée : fourgon et taut-liner.

**VÉHICULE PLATEAU, VÉHICULE CITERNE, PORTE CONTENEUR, PORTE VOITURE, DOLLYS**



Au droit, en fonction des caractéristiques techniques

Au droit, en fonction des caractéristiques techniques

**6 AUTOCOLLANTS (3 AUTOCOLLANTS TRACTEUR + 3 AUTOCOLLANTS VEHICULE SANS MOTEUR)**

Le transporteur étant tenu de poser la signalisation seulement sur le matériel dont il est propriétaire. Il n'a pas à s'occuper des unités transportées sur les châssis (ex : conteneur, citerne mobile etc).

Si vous ne pouvez pas respecter les dimensions prévues ci-dessus, alors il s'agit d'une impossibilité technique.

Dans ce cas vous devez coller des stickers ou ajouter un support sur le châssis pour la signalisation de la façon suivante :  
Arrière : à un emplacement compatible avec les caractéristiques techniques, y compris le châssis.

Sur chaque côté latéral : à un emplacement compatible avec les caractéristiques techniques, y compris le châssis.

**AUTOBUS ET AUTOCARS**



Les autobus et autocars articulés, sont équipés de signalisations matérialisant les angles morts sur chacun des tronçons composant le véhicule articulé.

Ces signalisations sont apposées dans le premier mètre avant de chacun des tronçons, hors surfaces vitrées, à gauche et à droite, et à une hauteur comprise entre 0,90 et 1,50 mètres du sol.



[Télécharger le tutoriel](#)